

du désir d'exprimer de nouveaux arguments contre le bill n° 36, la motion proposée ce matin lui donne seize heures de plus pour le faire. Par ailleurs, j'exhorte les députés à ne rien faire aujourd'hui qu'ils pourraient regretter après-demain.

Des voix: Le vote!

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne doute pas que la séance de la Chambre, aujourd'hui, se révèle une séance historique. La motion présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et l'attitude qu'on a manifestée à propos de cette motion soulèvent des questions qui ont une importance capitale pour l'avenir du régime parlementaire et notre système de gouvernement responsable.

Qu'aucun député n'aille se méprendre sur l'importance de la question en jeu aujourd'hui. D'où vient la situation dans laquelle nous nous trouvons. C'est simplement que nous en sommes au jeudi de la semaine qui précède Noël et il est bien naturel que les députés veuillent rentrer chez eux. C'est, j'en suis sûr, le désir de chacun et c'est un sentiment bien légitime, bien naturel. Je suis persuadé que c'est le désir de leur famille; nous le savons.

Devant cette situation et vu qu'une demi-douzaine de mesures importantes figuraient au *Feuilleton*, qu'est-ce qui s'est produit depuis quelques jours? Pourquoi le Gouvernement a-t-il manifesté de l'insistance et de l'acharnement, puisqu'il connaissait parfaitement ce sentiment naturel et ce désir des députés? Avons-nous constaté ce que nous aurions été en droit d'attendre d'un gouvernement ayant le sens de la responsabilité quant à l'exécution des travaux de la Chambre?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je sais que le député tient à respecter le Règlement, mais je dois lui rappeler que le débat porte actuellement sur un projet d'amendement intéressant les heures de séance. Il voudra, je l'espère, faire porter ses observations sur la motion à l'étude.

M. Fleming: Très bien. Nous sommes saisis d'une proposition visant à étendre les heures de séance à toute la journée et à toute la nuit, sans interruption aucune.

Le très hon. M. Gardiner: Mais non!

M. Fleming: Et je soutiens...

Le très hon. M. Gardiner: J'invoque l'application du Règlement.

M. Fleming: Ce n'est pas ainsi que les députés s'acquitteront sérieusement de leurs fonctions.

[M. Cleaver.]

Des voix: Règlement!

Le très hon. M. Gardiner: L'honorable opinant a déjà exposé ses vues au sujet de la question dont, dit-il, la Chambre est actuellement saisie, c'est-à-dire la motion principale.

Une voix: Il s'agit ici de l'amendement.

Le très hon. M. Gardiner: La seule question actuellement soumise à notre étude est celle de savoir s'il convient d'ajouter quinze minutes aux heures de séance déjà prévues par le Règlement. Ses observations ne peuvent porter que là-dessus. Il s'est déjà fait entendre au sujet de la motion principale.

M. l'Orateur: D'après la stricte interprétation du Règlement, je crois que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a raison. Le débat actuel ne porte pas sur la motion principale, mais sur l'amendement. Les observations du député devraient se rattacher directement à l'amendement. Je n'ai peut-être pas appliqué le Règlement aussi sévèrement que j'aurais dû le faire, mais voici la question dont la Chambre est saisie. Je cite:

Que les heures de séance d'aujourd'hui soient de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, de 2 heures et demie de l'après-midi à six heures et demie du soir et de 8 heures du soir à 10 heures du soir.

Telle est la question dont la Chambre est saisie et que les députés devraient étudier en ce moment.

M. Fleming: En effet. Et ce que je tente de démontrer c'est que si le projet d'amendement est mis à exécution, nous pourrions espérer que les travaux de la Chambre se feront de façon ordonnée et convenable,—ce qui sera impossible si le projet d'amendement est rejeté. Voilà l'unique objet des observations que je formule présentement.

M. l'Orateur: Si le projet d'amendement n'est pas adopté, rien n'assure que la motion sera adoptée. La Chambre n'est actuellement saisie que d'une seule question, le projet d'amendement.

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, peut-être mon anxiété quant au sort de la motion principale...

L'hon. M. Fournier: Vous avez déjà eu la parole à ce propos. Vous avez déjà parlé.

M. Fleming:...est-elle plus vive que la vôtre. Je ne dépasse pas les droits qui me reviennent (sauf tout le respect que je vous dois) en affirmant qu'en ce qui concerne les problèmes dont nous sommes saisis et qui nous forcent à regarder les réalités en face, si le Parlement désire s'acquitter de sa tâche méthodiquement, équitablement...

Des voix: Règlement!